

Commune de CHABRILLAN (Drôme)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/03/2020

Nombre de membres présents : 12

Présents : M. Guy AUDRAS, M. Philippe ANDRE, M. Pierre GILOUIN, M. Philippe ALMORIC, M. Jean-Claude BARRET, M. Patrick HERVE, Mme Nadège NAUD-LAGO, Danielle BOUCHET, Ludwig BLANC, Cyrille VALLON, Sebastien BRUNET, Pascal DEJOUX

Pouvoir : Françoise Gorce donne procuration à Nadège NAUD

Le Conseil choisit Sebastien BRUNET comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 20h45

Approbation du CR du 03/03/2020

1- Cafébibliothèque : répartition des recettes exceptionnelles

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal des diverses actions effectuées de l'association « cafébibliothèque » entre Janvier 2019 et Novembre 2019 engendrant des recettes exceptionnelles. Il propose une répartition desdites recettes entre les associations suivantes :

- Amicale Laïque : vide grenier du 22-04-2019	
Recettes 280€ x 25 %	70.00 €
- Amis de Chabrillan : journée des peintres le 19.05.2019	
Recettes 410€ x 25 %	102.50 €
- Bibliothèque : Salon du livre 16/17-11-2019	
Recettes 260€	
Soirée jeux du 19.01.2019	
Recettes 60 €	
Cumul 260+60=320€ x25%	80.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de reverser les sommes suivantes au profit des associations concernées :
 - **Amicale Laïque** **70.00 €**
 - **Amis de Chabrillan** **102.50 €**
 - **Bibliothèque** **80.00 €**
- CHARGE le Maire à effectuer toutes les opérations financières relatives à la présente délibération.

2- RPQS 2019

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal et faire l'objet d'une délibération. Il est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation dudit document et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'Alimentation en Eau Potable 2019 (RPQS-AEP) de la commune de Chabrillan.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches relatives à l'exécution de la présente délibération.

3- Décision modification n°1

Virement de crédit des comptes 1068 « excédents de fonctionnements », 1328 « autres », 1641 « Emprunts » sur le compte 2313 « construction » de 9 505,64€.

Fin des délibérations

Divers :

- Dossier urbanisme :
DP Chapoutier pose photovoltaïque
PC Pinet régulation de travaux reconstruction mur
PC Cavaillet
- Bungalow stade de foot installés
- Election, tableau de présence au bureau de vote.

Séance levée à 22h00.